

**DELIBERATION N° 18/172 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ACTUALISANT LE MANDAT SPECIAL ACCORDE A UNE DELEGATION DE CONSEILLERS
DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU POUR UN DEPLACEMENT A BRUXELLES**

SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mai 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Laura FURIOLI à M. François BENEDETTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 18/091 AC de l'Assemblée de Corse du 29 mars 2018 accordant un mandat spécial à une délégation de conseillers de l'Assemblea di a Giuventù dans le cadre d'un déplacement organisé avec la Sardaigne au Parlement Européen,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ACCORDE un mandat spécial à une délégation de Conseillers de l'Assemblea di a Giuventù pour participer à une séance organisée avec la Sardaigne au Parlement Européen les 4 et 5 juin 2018.

Les frais de déplacement et d'hébergement seront imputés sur le budget de l'Assemblea di a Giuventù.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 31 mai 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Accusé de réception

Objet	ACTUALISATION DU MANDAT SPECIAL ACCORDE A UNE DELEGATION DE CONSEILLERS DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENT?
Identifiant acte	02A-200076958-20180531-011642-DE
Identifiant interne	011642
Date de réception par la préfecture	8 juin 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	31 mai 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	5.6.2

[Fermer](#)